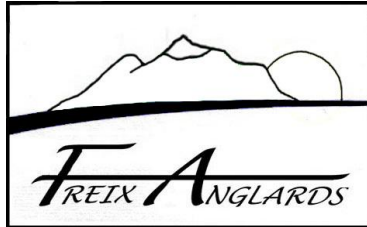


**Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de  
COMMUNE DE FREIX ANGLARDS**

**Séance du 01 juin 2017**

**MAIRIE DE**



*L'an deux mille dix-sept et le premier juin à 19 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice FALIES (Maire).*

Date de la convocation: 24/05/2017  
Conseillers en exercice : 8  
Présents : 8  
Votants: 8  
  
Pour: 8  
Contre: 0  
Abstentions: 0

**Présents :** Monsieur Patrice FALIES, Monsieur Jean-Louis GUIBERT, Monsieur Nicolas PANIS, Monsieur Jean-Yves CABAL, Monsieur Olivier ROUFFET, Monsieur Pierre MAYENOBE, Madame Aurélie BOURZEIX, Monsieur Joël DE MARTINO

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Monsieur Joël DE MARTINO



**Objet : DE\_2017\_022 - Vente d'herbe sur pied 2017**

Monsieur le Maire propose que soit mis en place une vente d'herbe sur les parcelles communales d'Anglards Favars qui ne sont pas louées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'effectuer la vente d'herbe sur lot suivant :

Lot d'une superficie de 7 ha 77 a 43 ca ; situé dans les communaux d'Anglards Favars (conformément au tableau des parcelles et plan annexé)

- De mettre en place les points de règlements suivants :

- \* Priorité de la vente aux exploitants ayant leur siège d'exploitation sur la commune
- \* L'offre financière la plus intéressante sera retenue pour l'attribution du lot à partir du moment où les autres critères seront validés.
- \* Le Contrat de vente d'herbe devra être signé avant toute exploitation du lot.
- \* Le règlement devra s'effectuer lors de la signature du contrat.
  
- \* L'offre de prix écrite se fera sous enveloppe adressée à la mairie avec accusé de réception ou contre récépissé, pour jeudi 22 juin à 16h00, dernier délai. Celle-ci devra contenir le prix proposé en euros TTC, le numéro du lot choisi ainsi que les coordonnées du candidat. Le candidat devra fournir avec son offre une attestation avec le numéro de son numéro d'exploitation.

- Décide que l'ouverture des plis aura lieu le jeudi 22 juin à 18h00 par la commission d'appel d'offre.

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_022-DE

- Décide d'effectuer la publicité de cette vente sur la presse, les panneaux d'affichage, ainsi que le site internet de la Commune.

- Charge Monsieur le Maire de signer les documents relatifs à cette vente.



Acte original signé électroniquement,  
Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
08 juin 2017  
et publié ou notifié le 08 juin 2017

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an sus dit,  
au registre sont les signatures.

Le Maire  
Patrice FALIÈS

RF Préfecture d'Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2017 015-211500723-20170601-DE_2017_022-DE